



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : age de la retraite

Question écrite n° 49431

Texte de la question

M. Jacques Brossard souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le mecontentement des infirmieres liberales a l'egard du decret relatif au depart en retraite anticipee des medecins non salaries ages de 56 ans. Ce decret entraine en effet une disparite de traitement, entre les medecins et les auxiliaires medicaux, difficilement comprehensible pour ces derniers qui sont pourtant des professionnels de sante a part entiere. C'est pourquoi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de compenser cette decision percue comme une injustice sociale.

Données clés

Auteur : [M. Brossard Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49431

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1306